Envoyé en préfecture le 03/07/2020

Reçu en préfecture le 03/07/2020

Affiché le

ID: 007-210700720-20200629-2020\_032-DE

#### N° 2020/032

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ Département : ARDÈCHE - Arrondissement : PRIVAS - Commune : COUX

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 19

Séance du lundi 29 juin 2020

Par suite d'une convocation en date du 23 juin 2020, les membres composant le conseil municipal de la commune de COUX se sont réunis à la mairie de COUX le lundi 29 juin à dix-neuf heures trente sous la présidence de M. JEANNE Jean-Pierre, Maire de COUX.

**Etaient présents:** 

M. JEANNE Jean-Pierre	
M. CROS Samuel	Mme GIGON Christine
M. VOLLE Stéphane	Mme ROSE-LEVEQUE Christelle
M. THÉRY Jacques	Mme LÉVÊQUE Marie-José
M. LECOMTE Marc	
M. AUBERT Michel	Mme GAGNARD Céline
M. FLECHON Vincent	Mme CHIVELAS Brigitte
M. HERNANDEZ Guy	Mme NURY Cassandra
M. LEFEBVRE Jacques	Mme CLOEZ Sonia

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### Absents ayant donné procuration

M. ALLIER Jérôme a donné procuration à Mme GIGON Christine Mme LÉON Véronique a donné procuration à M. LEFEBVRE Jacques Mme VALLIER France a donné procuration à M. VOLLE Stéphane

Mme GAGNARD Céline a été élue secrétaire de séance.

# DELIBERATION N° 16- 29/06/20 RENOUVELLEMENT CONVENTION CENTRE DE GESTION POUR LA MEDECINE PROFESSIONNELLE

Monsieur le Maire rappelle que depuis 2008 la commune de COUX adhère au service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche.

Considérant le renouvellement des conseils municipaux, une nouvelle convention nous est proposée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition du service de médecine professionnelle du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale et jointe à la présente délibération.

Pour copie conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Le Maire, Jean-Pierre JEANN

